

Motion 3107

pour une éducation critique et citoyenne face aux défis contemporains

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'article 1, lettre a, de la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) qui précise que l'école publique a pour ambition d'« encourager l'intégration et la participation sociale, culturelle, civique et économique des enfants et des jeunes »¹ ;
- le projet de réforme de la maturité gymnasiale à Genève « matu2023.ge » et les propositions de grille horaire mises en consultation² ;
- qu'une des lignes directrices générales que se fixe le nouveau modèle de maturité gymnasiale est de permettre aux élèves d'acquérir « des compétences interdisciplinaires, socio-communicatives, organisationnelles et dans les domaines de l'éducation au développement durable, de la citoyenneté et du numérique » ;
- le fait que ce projet de « matu2023.ge » n'a de cesse de rappeler des enjeux qui sont justement des objectifs d'apprentissage des cours de sciences humaines ;
- que l'actualité prouve l'importance grandissante de ces thématiques (fake news, éducation aux médias, effets désastreux des changements climatiques...) ;
- que c'est précisément dans le cadre des cours de géographie, d'histoire et de citoyenneté que ces thématiques sont abordées en profondeur ;
- que tous les différents scénarios de modification de grille horaire prévoient une diminution de 33% du temps d'enseignement de la géographie et entre 25% et 50% de réduction du temps d'enseignement de l'histoire sur l'ensemble du cursus et plus généralement une baisse importante des périodes d'enseignement consacrées aux sciences humaines ;
- que ceux-ci prévoient de concentrer l'enseignement de la géographie et de l'histoire principalement sur les années 1 et 2 (au lieu des années 2, 3 et 4,

¹ SIL – rsGE J 6 01 : Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)

² matu2023.ch – Accueil : <https://www.cdip.ch/fr/la-cdip/actualites/090421>

comme c'est actuellement le cas), alors même que la complexité des sujets nécessite un enseignement dans les degrés plus avancés ;

- l'adoption par le Grand Conseil de la motion 2549 pour un renforcement de l'éducation civique dans l'enseignement obligatoire genevois³ ;
- le rapport RD 1407 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme numérique à l'école⁴ ;
- que les disciplines de sciences humaines sont des partenaires dans la réflexion autour des objectifs de « matu2023.ge », ainsi que des enjeux du numérique, afin que nos jeunes ne soient pas seulement des usagers, mais aient une meilleure compréhension de ce monde qui évolue à une vitesse grandissante,

invite le Conseil d'Etat

- à maintenir la dotation actuelle ou au minimum de 6 heures d'enseignement de géographie et d'histoire comme discipline fondamentale dans le cursus gymnasial des élèves, en priorité sur les degrés 2, 3 et 4 ;
- à effectuer un rééquilibrage correctif en faveur de la géographie et de l'histoire entre les familles de disciplines, et non pas à l'intérieur de la famille des sciences humaines ;
- à étudier la possibilité d'introduire des périodes d'éducation citoyenne à la grille horaire.

³ M 2549-B – Pour un renforcement de l'éducation civique dans l'enseignement obligatoire genevois : <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02549B.pdf>

⁴ RD 1407 – Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme numérique à l'école : <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01407.pdf>